



# FRAIS DE SCOLARITÉ SECONDAIRE

**Détails et coûts (2026-27)**



# DÉTAILS DES FRAIS

**Frais d'inscription** **200\$**

---

**Frais de scolarité**

**\*Ce montant pourrait être ajusté en fonction du taux de financement qui sera annoncé par le gouvernement dans le cadre des règles budgétaires.**

**4925\$**

---

**Programme d'activités quotidiennes (PAQ)** **725\$**

---

**Achat du Chromebook**

**\*Le prix d'achat de l'appareil pourrait être fixé selon les tarifs en vigueur sur le marché.**

**800\$**

---

**Transport scolaire (optionnel)**

**\*Ce montant pourrait être ajusté selon le nombre total d'utilisateurs inscrits.**

**1525\$**

---

**Manuels scolaires (coût moyen)** **500\$**

---

**Autres frais afférents (coût moyen)** **975\$**





# MODALITÉS DE PAIEMENT

Lors de l'inscription, le Collège confirme au responsable financier de chaque élève les frais scolaires et les modalités de paiement.

Les frais scolaires de base sont payables selon les modalités de paiement suivantes:

**Un chèque postdaté (Frais de scolarité + PAQ) :**

5650\$ le 1er septembre 2026

**ou**

**Paiements pré-autorisés (8) (Frais de scolarité + PAQ) :**

8 x 706,25\$, du 1er septembre 2026 au 1er avril 2027

**\* Tous les prix sont sujets à changement et seront confirmés d'ici la rentrée scolaire (août 2026).**





# MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription d'un élève au Collège est considérée définitive lorsque celui-ci répond aux critères d'admission et que les frais d'inscription ont été versés.

Le Collège ne rembourse pas les frais d'inscription, sauf dans le cas où un avis écrit est envoyé par courriel dans les dix jours suivants la date de l'inscription à l'adresse [college@csjv.ca](mailto:college@csjv.ca).





# RABAIS FAMILIAL

## Le Collège accorde les rabais suivants pour les enfants d'une même famille:

- 10 % sur les frais de scolarité (492,50\$) au 2e enfant qui fréquente l'établissement;
- 20% sur les frais de scolarité (985\$) au 3e enfant qui fréquente l'établissement;
- 30% sur les frais de scolarité (1477,50\$) au 4e enfant qui fréquente l'établissement;

## REÇU D'IMPÔT

Le gouvernement **provincial** remet un crédit d'impôt pour les activités physiques, artistiques et culturelles des enfants âgés de 5 à 16 ans. Ce crédit correspond à 20 % des frais admissibles et le montant maximal de ces frais est de 500 \$ par enfant pour un crédit maximal de 100 \$ par enfant pour l'année 2026.



# PROGRAMME D'ACTIVITÉS QUOTIDIENNES (PAQ)

## Une exclusivité du CSJV!

Chaque élève a un programme obligatoire d'activités quotidiennes (PAQ) bien à lui. Il pratique, à raison d'une heure par jour, des activités culturelles, sportives ou artistiques. Le PAQ, exclusif au Collège St-Jean-Vianney, vise à maintenir et à améliorer la condition physique des élèves, mais aussi à stimuler leur envie d'explorer différentes facettes de leur personnalité.

Les frais du PAQ (725\$) sont payables selon les mêmes modalités de paiement que les frais de scolarité de base (un chèque postdaté (septembre) ou paiements préautorisés).





# CHROMEBOOK

Tous les élèves de 1re secondaire doivent se procurer un appareil Chromebook à des fins pédagogiques.

Les frais d'achat (d'environ 800\$) comprennent l'appareil, la garantie tous risques, l'étui de rangement et une vignette antivol.

Ces frais sont payables à la rentrée scolaire et doivent être acquittés en un versement.

\*Le montant indiqué est basé sur les prix en vigueur en septembre 2025. Le prix final sera confirmé dès que l'établissement sera facturé.



# chromebook



## iPads - 2<sup>e</sup> à 5<sup>e</sup> secondaire

Pour les nouveaux élèves de 2<sup>e</sup> à 5<sup>e</sup> secondaire, **les parents devront se procurer un iPad (requis minimum : Gen10, 128 go).**

Des frais de configuration de 95\$ seront facturés par le Collège pour l'installation des applications utilisées en classe.





# TRANSPORT SCOLAIRE

Pour les élèves qui résident à l'extérieur de l'île de Montréal, le Collège St-Jean-Vianney offre un service de transport par autobus scolaires dans différentes municipalités: Repentigny, L'Assomption, Terrebonne, Mascouche et Charlemagne (\*le service est adapté chaque année dans les différents secteurs, selon la demande).

Pour les élèves qui résident sur l'île de Montréal et qui utilisent le transport par autobus de la STM, des circuits spéciaux sont prévus sans frais additionnels.

Les frais de transport:

- Un chèque de 1525\$ au 1er sept. 2026;

OU

- Paiements préautorisés:
  - 1er sept. 2026: 762,50\$
  - 1er déc. 2026: 762,50\$





# AUTRE FRAIS SCOLAIRES

## LES MANUELS SCOLAIRES

Les élèves du Collège achètent les manuels scolaires (numériques et papier) et les cahiers d'exercices, romans et autres fournitures scolaires requis pour l'année (à travers notre fournisseur). Les frais des manuels varient selon les niveaux et les choix de cours (en option).

## AUTRES FRAIS AFFÉRENTS

Des frais annuels sont facturés par le Collège et payables à la rentrée scolaire, Ils couvrent le coût du matériel scolaire (agenda, carte d'identité, photocopies/impressions, revues, etc.) et des frais divers (sorties culturelles, camp d'accueil, contribution à la vie scolaire) qui sont obligatoires pour tous les élèves.

o

